

Le plan biodiversité 2018 et la Stratégie régionale



**BIODIVERSITÉ.
TOUS VIVANTS !**

DREAL

**Service ressources naturelles et paysages
Division biodiversité**

**Réunion du réseau Natura 2000
27 janvier 2020**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement des Pays de la Loire

Contexte

- **loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016** : réduire à zéro la perte nette de biodiversité
- le **plan biodiversité de juillet 2018** vise à mettre en œuvre cet objectif et à accélérer la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité
 - => **embarquer la société française dans toutes ses composantes dans une mobilisation collective en faveur de la biodiversité**
- pour les Pays de la Loire, le socle de la territorialisation du plan est la **stratégie régionale de biodiversité 2018-2023**. Une **déclinaison supplémentaire du plan biodiversité est en cours dans les territoires (échelle des départements)**.
- 2020 : congrès de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) à Marseille en juin

1- Le plan biodiversité et sa territorialisation

Les axes du plan



Axe 1 : Reconquérir la biodiversité dans les territoires



Axe 2 : Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité



Axe 3 : Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes



Axe 4 : Développer une feuille de route européenne et internationale ambitieuse pour la biodiversité



Axe 5 : Connaître, éduquer, former



Axe 6 : Améliorer l'efficacité des politiques de biodiversité

2- La stratégie régionale de biodiversité

Une feuille de route concrète et mobilisatrice



Cadre : en lien avec la Stratégie Européenne de la Biodiversité, la Stratégie Nationale pour la biodiversité et le Plan gouvernemental Biodiversité



Durée : 5 ans (2018-2023)



Mise en œuvre : 7 enjeux/ 11 objectifs prioritaires /19 actions



Budget total : 49,8 millions d'euros



Intégration aux politiques publiques : mobilisation d'un collectif régional autour de la Région, de l'Etat, de l'Agence Française pour la Biodiversité, de l'Agence de l'eau, des Départements



Etendue géographique : l'ensemble du territoire ligérien



Implication des parties prenantes: institutionnels, collectivités, agriculteurs, forestiers, scientifiques, associations de protection de la nature, entreprises, etc.

UN MARQUEUR
DE L'IDENTITÉ
ET DU SAVOIR-FAIRE
RÉGIONAL

UN FACTEUR
D'ATTRACTIVITÉ
ET DE COHÉSION
ENTRE
LES ACTEURS

UNE
AMBITION

UN LEVIER
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DES TERRITOIRES

DES VALEURS :
COLLECTIF,
ACCOMPAGNEMENT,
INNOVATION

7 enjeux prioritaires identifiés

n°1

Approfondir et faciliter le porter à connaissance

n°2

Mieux gérer et préserver les habitats et les espèces

n°3

Contribuer à une meilleure synergie des politiques foncières

n°4

Faire de la biodiversité un enjeu de développement économique

n°5

Le patrimoine naturel ligérien, un atout touristique

n°6

Coordonner les financeurs

n°7

Formation et sensibilisation

19 actions à mener sur la période 2018-2023

Pour aller plus loin dans la territorialisation

- Identifier des actions spécifiques à mettre en œuvre dans chaque département -pilotage DDT(M)-, avec les partenaires, d'ici mars-avril
- Quelques actions actuellement sur le devant de la scène :
 - Identification de sites pour la nouvelle stratégie nationale espaces protégées, en articulation avec les travaux de la Région
 - Démarche « éviter- réduire- compenser » : plan d'action régional en cours d'élaboration pour juin
 - Identification de « territoires engagés pour la nature »
 - Projets qui pourraient bénéficier de paiements pour services environnementaux (appel à initiatives de l'Agence de l'eau pour le 30 mars)
 - Zéro artificialisation nette
 - Transition agro-écologique, bocage, continuités écologiques, etc.

ANNEXE 1 :

Extrait des actions du plan biodiversité pertinentes à l'échelle régionale et départementale

Axe 1 - Reconquérir la biodiversité dans les territoires

Objectif 1.1 - Développer la nature en ville et offrir à chaque citoyen un accès à la nature

- [Action 1] Nous cofinancerons des opérations innovantes pour renforcer l'intégration de la nature dans la ville et l'accès pour tous les citoyens à des espaces riches en biodiversité.
- [Action 2] Nous valoriserons les collectivités qui prennent en compte la biodiversité dans la gestion des espaces publics

Objectif 1.2 - Déployer les solutions fondées sur la nature pour des territoires résilients

- [Action 3] Nous accompagnerons 1000 collectivités locales d'ici à 2022 pour qu'elles deviennent des Territoires engagés pour la nature
- [Action 4] Nous déploierons les solutions fondées sur la nature dans l'ensemble du Territoire : Nous expérimenterons dans 20 territoires pilotes, d'ici à 2025, des solutions innovantes d'adaptation des territoires au changement climatique
- [Action 5] En 2019, nous renforcerons le cadre d'action pour la préservation et la restauration des zones humides.

Axe 1 - Reconquérir la biodiversité dans les territoires

Objectif 1.3 - Limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette

[Action 6] Nous procéderons à une évaluation de l'ensemble des mesures existantes pour lutter contre l'artificialisation et des difficultés rencontrées par les élus locaux dans leur application.

[Action 7] Nous publierons, tous les ans, un état des lieux de la consommation d'espaces et mettrons à la disposition des territoires et des citoyens des données transparentes et comparables à toutes les échelles territoriales.

[Action 9] Nous donnerons instruction aux préfets de vérifier systématiquement l'application des mesures de lutte contre l'étalement urbain et de rendre régulièrement compte de leurs actions en ce domaine.

[Action 11] Nous soutiendrons, d'ici 2020, 10 projets innovants ou démonstrateurs en matière de désartificialisation ou renaturation de sites dégradés ou fortement artificialisés.

[Action 12] Nous moderniserons le cadre réglementaire et la gouvernance relatifs à l'aménagement commercial dans l'objectif de limiter l'artificialisation des sols. Par ailleurs, nous accorderons au préfet de département la possibilité de suspendre les projets d'aménagement commercial qui seraient susceptibles de compromettre les opérations de revitalisation des centres-villes couvertes par une convention entre l'État et les collectivités concernées.

Axe 2 - Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité

Objectif 2.1 Mettre fin aux pollutions plastiques

[Action 17] Les pouvoirs d'intervention des collectivités pour lutter contre les dépôts sauvages seront accrus

Objectif 2.2 Faire de l'agriculture une alliée de la biodiversité et accélérer la transition agroécologique

[Action 21] Développer l'agroécologie au service de la biodiversité

- Nous renforcerons le développement de toutes les démarches de progrès s'inscrivant dans l'agroécologie, dont notamment l'agriculture biologique, la certification haute valeur environnementale, les fermes Dephy

[Action 22] Réduire l'usage des pesticides tout en accompagnant exploitants et filières

[Action 23] Renforcer la protection des pollinisateurs

[Action 24] Mettre en place les paiements pour service environnementaux

- Nous consacrerons 150 M€ d'ici 2021 dans le cadre du 11e programme des agences de l'eau pour expérimenter, sans attendre la prochaine PAC, de nouveaux outils de paiement pour services environnementaux (PSE).

Axe 3 : Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes

Objectif 3.1 Créer de nouvelles aires protégées et conforter le réseau écologique dans les territoires

[Action 35] D'ici la fin du quinquennat, nous conforterons le réseau d'aires protégées. En particulier, nous financerons la création ou l'extension de 20 réserves naturelles nationales

[Action 38] Une nouvelle Stratégie nationale des aires marines protégées sera élaborée en 2019

[Action 39] Nous lancerons dès 2018 une étude opérationnelle visant à résorber 20 des principaux points noirs des schémas régionaux de cohérence écologique et restaurerons la continuité aquatique sur 50 000 km de cours d'eau en 2030.

Objectif 3.2 Protéger les espèces en danger et lutter contre les espèces invasives

[Action 44] Nous mettrons en place une gestion adaptative des espèces chassables

[Action 45] Nous interdirons d'ici 2020 l'utilisation de plantes reconnues comme invasives dans tout aménagement public. Par ailleurs, nous engagerons des actions de prévention contre les espèces exotiques envahissantes

[Action 46] L'intégration de la biodiversité dans les documents de gestion forestière sera renforcée.

Axe 3 : Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes

Objectif 3.3 Agir pour la préservation de la biodiversité des sols

[Action 48] Nous mettrons en place des mesures visant la conservation physique des sols (lutte contre l'érosion et le tassement), mais aussi le maintien et la restauration de leur qualité

[Action 49] Nous promouvrons l'agriculture de conservation des sols

Objectif 3.4 Promouvoir la diversité génétique

[Action 52] Nous encouragerons la protection et la promotion des semences de variétés anciennes

[Action 53] Nous encouragerons la protection et la promotion des races patrimoniales

[Action 59] Nous renforcerons la lutte contre le trafic des espèces aux niveaux européen et international

Axe 5 : Connaître, éduquer, former

Objectif 5.1 Développer la recherche et la connaissance sur la biodiversité

[Action 73] L'Agence française pour la biodiversité [OFB] soutiendra la réalisation de 600 nouveaux atlas de la biodiversité communale (ABC) pour atteindre 1500 d'ici 2020.

Objectif 5.2 Investir dans l'éducation et la formation

[Action 76] Nous déploierons, avec les ministères concernés, un plan de formation sur des secteurs clés : magistrature, haute fonction publique, diplomates, élus, enseignants, professionnels de la santé

[Action 79] L'Agence française pour la biodiversité lancera, au 1er trimestre 2019, une grande campagne de communication afin de sensibiliser le grand public.

Axe 6 : Améliorer l'efficacité des politiques de biodiversité

Objectif 6.2 Financer la biodiversité et les espaces naturels

[Action 86] Nous engagerons un chantier pour diversifier les sources de financement pour la biodiversité et expérimenter de nouveaux dispositifs incitatifs favorisant le mécénat

Objectif 6.4 Renforcer les moyens et l'efficacité de l'action

[Action 88] Nous renforcerons la police de l'environnement et de la ruralité.

[Action 90] Nous améliorerons l'application de la séquence « éviter-réduire-compenser » pour garantir l'absence de perte nette de biodiversité à travers des actions concrètes telles que :

- favoriser l'évitement en mettant à disposition des porteurs de projets et bureaux d'étude de nouveaux outils et éléments méthodologiques permettant d'améliorer la prise en compte des enjeux de biodiversité dans la conception des projets ;
- équiper les services instructeurs d'un outil de gestion et de géolocalisation des mesures compensatoires permettant de faciliter le suivi et le contrôle de ces mesures ;
- améliorer la lisibilité des prescriptions relatives aux mesures ERC dans les différents actes d'autorisation afin de pouvoir mieux suivre leur mise en oeuvre sur le terrain ;
- mobiliser les préfets pour améliorer le suivi de la mise en oeuvre des mesures de compensation, et appliquer les sanctions prévues en cas de non-respect. Une cellule d'appui au niveau national sera mise en place.

ANNEXE 2 :

Actions de la stratégie régionale biodiversité

Approfondir et faciliter le porter à connaissance

Pilotes : Etat (DREAL), Région

Mettre en place des dispositifs dédiés à l'information et à la connaissance de la biodiversité

Mettre en place un système régional d'information sur la nature et les paysages

Définir un programme priorisé de connaissances complémentaire à l'existant

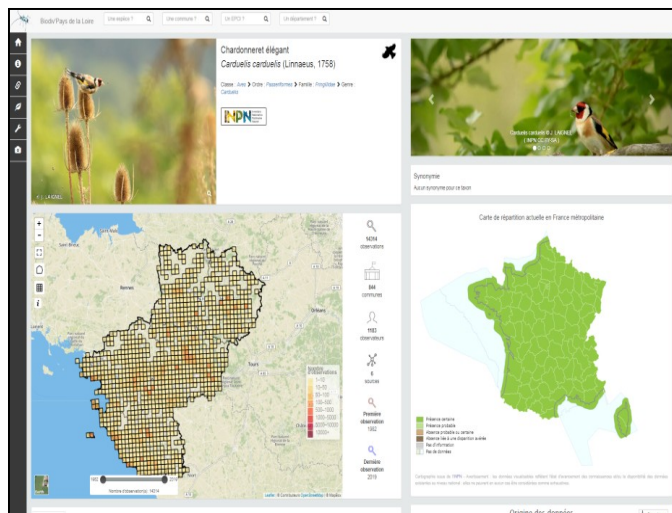
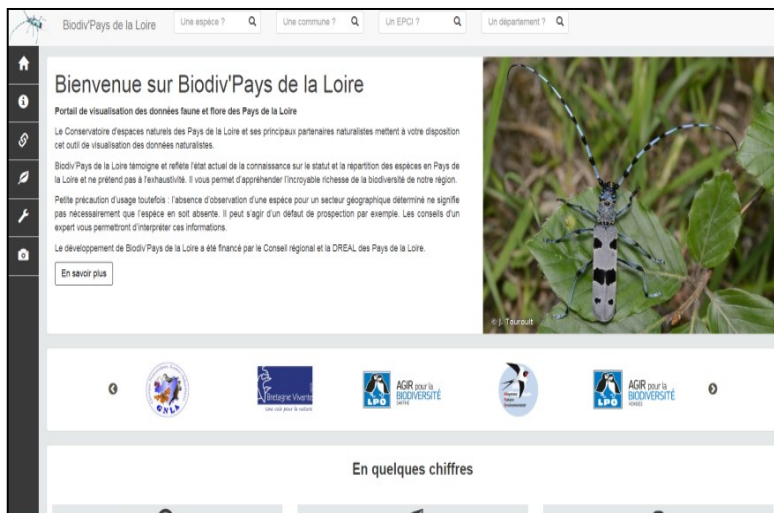
3 actions



Un outil de gestion et de traitement des données
Ginco

Un outil de visualisation
Biodiv'Pays de la Loire

Un outil d'analyse territoriale
WebSIG



- Réunion de lancement le 28/01/19
- 3 millions de données accessibles
- 21 structures mobilisées
- Plus de 7500 bénévoles impliqués

Mieux gérer et préserver les habitats et les espèces

Pilotes : Etat, Région, AFB, Départements, Agence de l'eau



4 actions :

Consolider les dispositifs au service de territoires engagés pour la nature et leur articulation

Structurer et animer les réseaux d'acteurs

Développer et déployer les outils de protection et de gestion

Développer, animer et mettre en œuvre des programmes d'action sur les espaces agricoles et forestiers

→ AMPLIFIER les dynamiques de MOBILISATION des territoires
→ DÉMULTIPLIER les actions et ENGAGEMENTS en faveur de la biodiversité

Renforcer les connaissances & compétences de la collectivité



Obtenir une reconnaissance facilitant l'obtention de financements

grâce à l'appui d'un comité des financeurs et la mobilisation de nombreux outils financiers



Profiter d'une meilleure visibilité et d'une valorisation nationale, régionale et locale de ses projets et bonnes pratiques

Bénéficier d'un accompagnement technique au sein de l'Agence régionale de la biodiversité



Rejoindre le Club des TEN et bénéficier d'outils mutualisés et du partage d'expérience

En juin 2019, trois premières collectivités ligériennes ont reçu la reconnaissance TEN :

La Communauté de communes du Pays Fléchois (Sarthe),

la Communauté d'agglomération Cap Atlantique (Loire-Atlantique & Morbihan)

et la Communauté de communes du Pays de Pouzauges (Vendée)



Pilotes : Etat, Région, AFB, Départements, Agence de l'eau

4 actions :

Consolider les dispositifs au service de territoires engagés pour la nature et leur articulation

Structurer et animer les réseaux d'acteurs

Développer et déployer les outils de protection et de gestion

Développer, animer et mettre en œuvre des programmes d'action sur les espaces agricoles et forestiers

Labellisation de la RNR « Prairie et boisement humides des Bizeuls » (53)

- Inaugurée le 27 juin 2019
- 21^{ème} RNR en Pays de Loire
- 4,4 hectares protégés
- Ville d'Ernée et propriétaires privés

PRAIRIE ET
BOISEMENT HUMIDES
DES BIZEULS

Réserve
naturelle régionale
PAYS DE LA LOIRE



Elaboration d'une stratégie des espaces protégés ligériens

- Une analyse multicritère aboutissant à une liste de 31 sites à enjeux
- Une consultation auprès de 21 structures (sept-oct) : état, gestion, gouvernance, priorité d'intervention
- Une hiérarchisation des sites : une liste prioritaire (horizons 2023)
- Une fiche descriptive des sites prioritaires

Pilotes : Etat, Région, AFB,
Départements, Agence de l'eau



4 actions :

Consolider les dispositifs au service de territoires engagés pour la nature et leur articulation

Structurer et animer les réseaux d'acteurs

Développer et déployer les outils de protection et de gestion

Développer, animer et mettre en œuvre des programmes d'action sur les espaces agricoles et forestiers

Label Haie :

- Un label expérimenté en PDL/Bretagne/Normandie et désormais reconnu au niveau national, reconnaissant :
 - les pratiques de gestion durable des haies,
 - les filières ancrées localement et durables
- Objectifs 2020 : 1^{er} bois labellisés dans les 3 régions pilotes

Liger bocage et agroforesterie

- Un dispositif de soutien aux projets territoriaux intégrés de plantation/gestion de haies et systèmes agroforestiers
- Un AAP 2020

n°3

Contribuer à une meilleure synergie des politiques foncières

Pilotes : Etat (DREAL), Région

3 actions :

Mettre en place une instance régionale d'échanges autour du déploiement de la séquence ERC

Structurer un espace d'échanges et de ressources du foncier agricole et naturel

Acquisitions foncières à déterminer au cas par cas



Action phare :

Lancement d'une étude exploratoire sur le déploiement de la séquence Éviter-Réduire-Compenser

- Etude sur 2 ans à partir de mai 2019
- Des ateliers territoriaux dans chaque département



n°4

Faire de la biodiversité un enjeu de développement économique

Pilotes : Région, Fondation du patrimoine

2 actions :

Favoriser la mise en place de projets innovants et multi-acteurs grâce aux programmes existants

Structurer et développer un réseau « Entreprises et biodiversité » comportant un volet mécénat

Action phare :

Organisation des rencontres entreprises et biodiversité du 26 février 2019 :

- 3 contrats d'engagement
- 6 entreprises ambadrices mobilisées
- 2 premiers mécènes



Faire du patrimoine ligérien un atout touristique

Pilote : Région

3 actions :

Etudier l'opportunité de créer une identité régionale de tourisme vert de nature

Structurer l'offre de tourisme vert de nature

Promouvoir l'offre de tourisme vert de nature

Actions phares :

Etude régionale à venir sur l'opportunité et la faisabilité d'un développement du tourisme vert de nature

Des initiatives locales :

- *Projet Géoparc Normandie-Maine*
- *Publication du guide « 20 Belles balades » par le PNR Loire Anjou Touraine*
- *Immersion en Brière un projet structurant développé en Brière*
- *Visites guidées sur la RNR de la Pointe Saint-Gildas*



De nombreuses initiatives locales pour valoriser le tourisme de nature

Pilotes : Etat, Région

2 actions :

Structurer un groupe des financeurs et mettre en place des outils mutualisés

Coordonner l'action des collectivités territoriales au travers d'une CTEC



Actions phares :

Signature d'une convention pour développer un collectif régional autour de la mise en place de la SRB : Région, Agence de l'eau, DREAL, AFB.



Le 14/06/19 : 1ère réunion du comité des financeurs

Pilote : Région, AFB

2 actions :

Identifier et optimiser l'offre de formation existante

Développer des actions de sensibilisation et de mobilisation des ligériens autour de la biodiversité

Actions phare :

Première édition de Pays de la Loire Grandeur Nature :
113 événements sur l'ensemble du territoire, 62 structures partenaires, plus de 3500 participants

5 formations « biodiversité et territoires »
organisées à destination des élus entre mai et juillet 2019.
58 participants.



www.grandeurnature.paysdelaloire.fr

